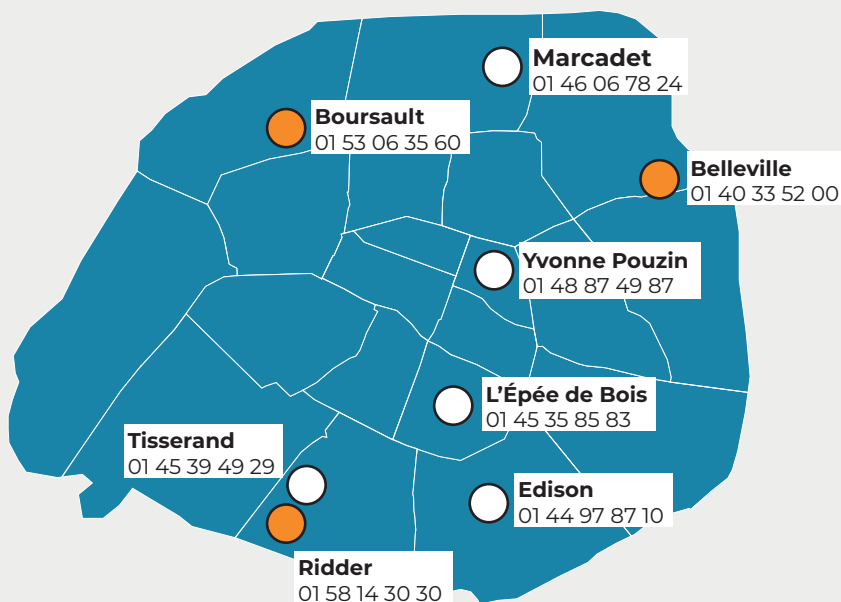


Dispositif Covid-19 des Centres de santé de la Ville de Paris



- Centres de santé
- Centres médico-sociaux

Offre de service des centres de soins de la Ville de Paris dans la gestion de l'épidémie Covid-19



Cinq centres de santé mobilisés sur l'accueil des patients Covid-19 ayant ou non des droits ouverts à l'assurance maladie, en fonction des ressources médicales disponibles : mise en place de créneaux sans rendez-vous et sur rendez-vous COVID-19 et de téléconsultations :

- **Consultation de médecine générale sans et sur rendez-vous (prise de rendez-vous par doctolib ou secrétariat) :**
 - pour les personnes n'ayant pas de signe infectieux le matin ;
 - pour les personnes présentant des signes infectieux (fièvre/sensation de fièvre/toux/rhume/douleur à la gorge) l'après-midi de 14h à 17h30, **lorsqu'un examen clinique est nécessaire**. Ces plages horaires pourront être augmentées en fonction des besoins.
- **Ouverture les week-ends :** fonctionnement, à compter du 21 mars 2020, les samedis de 10h à 17h,
- **Offre de téléconsultations :** évaluation en première intention des patients symptomatiques, suivi à distance,
- **Offre de visite « à domicile »** priorisée pour le suivi de patients en structures d'hébergement collectives, en fonction des besoins et ressources.

Pour les structures d'hébergement : prise de contact par téléphone avec le responsable de centre au préalable pour évaluation de la situation et définition du dispositif de suivi.

Un dispositif de permanences médico-sociales (PMS) renforcé, priorisation des consultations de PMS sur les 3 centres médico-sociaux (Belleville, Boursault et Ridder) et l'organisation de la prise en charge des patients avec ou sans rendez-vous.